

## MODE D'EMPLOI DE LA FEUILLE DE SURVEILLANCE

**Pourquoi ?** Repérer des cas groupés d'IRA ou GEA nécessitant des mesures collectives

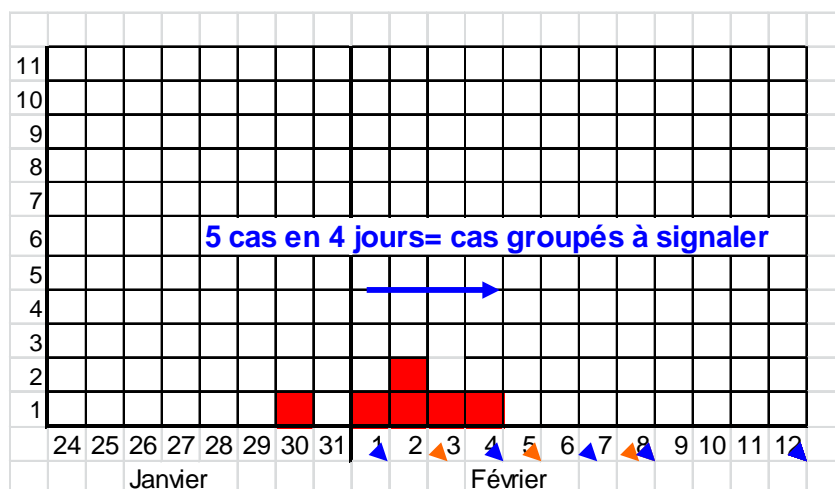
**Qui tient à jour ?** Les infirmier(e)s

**Comment ?**

- surveillance toute l'année, pas seulement en période hivernale :
  - o indiquer **chaque nouveau cas**, parmi les résidents, par un carré
- recopier les cas survenant du 25 au 31 sur la page suivante +++
- pour des cas survenant le même jour, les carrés s'empilent
- **à chaque cas se poser la question :**
  - o **Pour les IRA : y a-t-il au moins 5 cas d'IRA en moins de 4 jours ?**
  - o **Pour les GEA : y a-t-il au moins 5 GEA en moins de 4 jours ?**

**Si oui à ces questions : des mesures doivent être prises et les cas groupés identifiés doivent être signalés à l'ARS Grand Est (cf coordonnées bas de la page)**

Exemple de cas groupés d'IRA



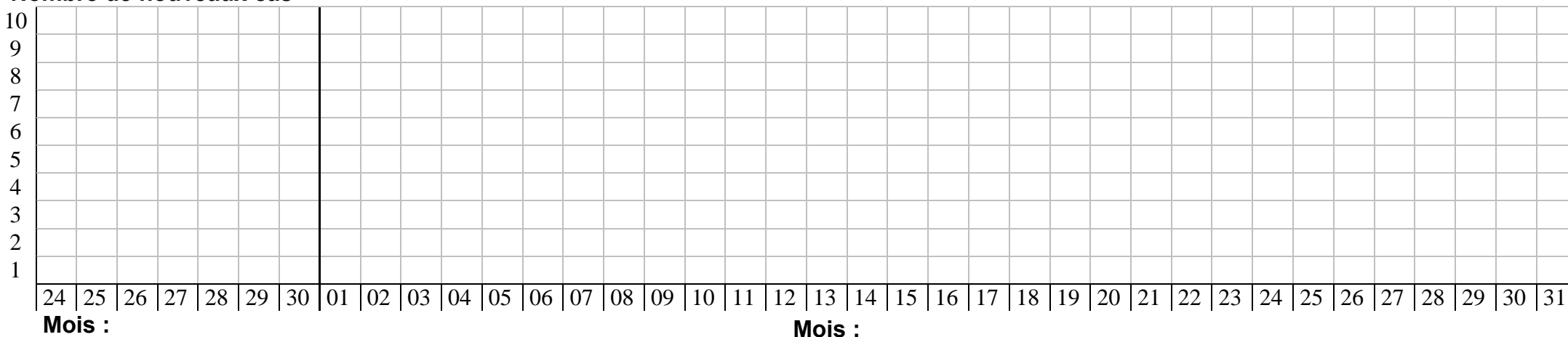
Lien à utiliser pour la déclaration sur le portail de signalement :

[Lien vers le portail national de signalement](#)

Fiche pour mois N comportant 30 jours et mois N+1 comportant 31 jours

Nom de l'établissement : ..... Année : .....

Nombre de nouveaux cas



**Critères de signalement : au moins 5 cas d'IRA dans un délai de 4 jours parmi les personnes résidentes (en dehors des pneumopathies de déglutition).**

